

## En synthèse

Option	Coût/chèvre à la naissance	A retenir
Pendentif officiel conventionnel + paturon électronique officiel NON réglable après pose	1,97 € HT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 repères au total</li> <li>• pose du paturon au plus tard à 6 mois et ne peut plus être agrandi</li> </ul>
Pendentif officiel conventionnel + paturon électronique officiel REGLABLE après la pose	2,39 € HT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 repères au total</li> <li>• paturon qui peut être agrandi</li> </ul>
2 pendentifs officiels dont un électronique + 1 paturon non officiel électronique	2,31 € HT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 repères au total dont 2 repères électroniques</li> <li>• moins de contraintes dans la gestion du paturon (taille, rebouclage)</li> </ul>

**Contactez  
votre conseiller d'élevage caprin  
ou  
votre antenne départementale Alliance**

*Plaquette remise par*

### **SYNDICAT DE CONTROLE LAITIER DE TOURAINE**

38, rue Augustin Fresnel – BP 50139  
37171 CHAMBRAY LES TOURS cedex  
Téléphone : 02 47 48 37 55 – Fax : 02 47 48 19 92  
N° SIRET 775 347 818 00020 – Code APE 911 A

### **ALLIANCE ELEVAGE LOIR ET LOIRE**

38, rue Augustin Fresnel – BP 50139  
37171 CHAMBRAY LES TOURS cedex  
Téléphone : 02 47 48 37 74 – Fax : 02 47 48 20 15  
N° SIRET 200 016 772 00010 – Code APE 162 Z



## **Caprins Bague paturon et contrôle laitier**

- L'identification électronique est obligatoire au plus tard à 6 mois pour les animaux nés depuis juillet 2010 (avec des dérogations pour les chevreaux destinés à la boucherie). Elle sera obligatoire en 2013 pour les autres animaux (nés avant juillet 2010) mais elle est déjà possible en volontaire dès à présent. Cette identification électronique peut se faire à l'oreille gauche (pendentif) ou à la patte gauche (paturon).
- Les organismes conseil élevage développent du contrôle laitier électronique avec des puces électroniques dans les flacons, du matériel de prélèvement électronique (lactocorder) et un repère électronique sur les animaux à l'oreille ou à la patte.
- L'éleveur caprin qui veut utiliser le service de contrôle de performance électronique a donc 3 choix :
  - utiliser un repère électronique officiel à la patte (paturon) non réglable après la pose ;
  - utiliser un repère électronique officiel à la patte (paturon) réglable après la pose ;
  - utiliser un repère électronique non officiel à la patte (et laisser le repère électronique officiel à l'oreille).

### Option 1 :

#### **Contrôle laitier électronique avec paturon électronique officiel NON réglable après la pose.**

##### • **Le principe :**

L'éleveur identifie à la naissance (ou au plus tard à 6 mois, après pose de tip tag à la naissance) avec 2 repères officiels :

1 pendentif officiel conventionnel



1 paturon officiel électronique non réglable après la pose



##### • **Le coût par animal :**

→ 1 pendentif conventionnel : 0,19 € HT

→ 1 paturon électronique NON réglable : 1,78 € HT

→ **soit coût total de : 1,97 € HT/chèvre**  
(prix pour une commande paire naissance-série continue)

NB : en cas de rebouclage :

→ pendentif conventionnel : 0,59 € HT

→ paturon électronique NON réglable : 2,18 € HT

##### • **Les avantages :**

→ L'éleveur n'a que 2 repères. Il utilise l'identification officielle pour faire son contrôle laitier électronique.

##### • **Les inconvénients :**

→ Le paturon officiel électronique doit être posé au plus tard à 6 mois (NB : il est possible de ne le poser qu'à 12 mois pour les animaux destinés **à la boucherie**).

→ Risque de problème de taille du paturon avec la croissance de l'animal.

→ Pas de choix sur le type de paturon ni sur le type de marquage du numéro.

→ Délai de commande pour le rebouclage paturon officiel.

### Option 2 :

#### **Contrôle laitier électronique avec paturon électronique officiel réglable après la pose.**

##### • **Le principe :**

L'éleveur identifie à la naissance (ou au plus tard à 6 mois, après pose de tip tag à la naissance) avec 2 repères officiels :

1 pendentif officiel conventionnel



1 paturon officiel électronique réglable après la pose



##### • **Le coût par animal :**

→ 1 pendentif conventionnel : 0,19 € HT

→ 1 paturon électronique réglable après la pose : 2,20 € HT

→ **soit coût total de : 2,39 € HT/chèvre**  
(prix pour une commande naissance-série continue)

NB : en cas de rebouclage :

→ pendentif conventionnel : 0,59 € HT

→ paturon électronique réglable après la pose : 2,60 € HT

##### • **Les avantages :**

→ L'éleveur n'a que 2 repères. Il utilise l'identification officielle pour faire son contrôle laitier électronique.

→ L'éleveur peut agrandir la taille du paturon au fur et à mesure de la croissance de l'animal, sans enlever le paturon (3 positions possibles).  
Donc, la pose peut se faire avant 6 mois.

Attention toutefois au chantier que cela représente : quel temps par chèvre ?

##### • **Les inconvénients :**

→ Un coût plus élevé, y compris pour le rebouclage.

→ Délai de commande pour le rebouclage paturon officiel.

→ Pas de choix sur le type de paturon ni sur le type de marquage du numéro.

### Option 3 :

#### **Contrôle laitier électronique avec paturon électronique réglable NON officiel**

##### • **Le principe :**

- L'éleveur identifie à la naissance (ou au plus tard à 6 mois, après pose de tip tag à la naissance) avec 2 repères à l'oreille :

1 pendentif officiel conventionnel



1 pendentif officiel électronique

- Pour réaliser son contrôle laitier électronique, l'éleveur pose avant la 1<sup>ère</sup> traite, un paturon non officiel électronique. Il doit faire un lien entre le numéro de cette boucle non officielle et le numéro Ede officiel de l'animal (appariement).

##### • **Le coût par animal :**

→ 1 paire pendentif conventionnel / pendentif électronique 1,06 € HT

→ 1 bague paturon électronique non officielle : 1,25 € HT  
(en moyenne suivant les fournisseurs)

→ **soit coût total de : 2,31 € HT/chèvre**  
(prix pour une commande naissance-série continue)  
+ temps d'appariement

NB : en cas de rebouclage :

→ 1 pendentif conventionnel : 0,59 € HT

→ 1 pendentif électronique 1,30 € HT

→ 1 paturon non officiel électronique : 1,25 € HT

##### • **Les avantages :**

→ Possibilité de poser la bague plus tardivement quand la croissance de la patte est terminée et de la régler.

→ la puce non officielle peut être en standard FDX ou HDX (mode de lecture différent) ; les officielles caprines sont toujours FDX.

→ Il est possible de prévoir un stock d'avance pour le rebouclage.

→ Ré-encodage possible de la puce, qui peut être réutilisée.

##### • **Les inconvénients :**

→ 3 repères par animal, 2 puces par animal : mesurer l'impact en terme de fonctionnement des outils informatiques de l'exploitation (interférences).